

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 20
- votants par procuration 7
- absents 2
- total des votants 27

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 24 juin 2019.

xxx

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le douze juin, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjoints,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, M. Frédéric LE PAGE, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Yoann LAVERNHE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Yann BEUX, Mme Sylvie LEGENTIL, Conseillers Municipaux.

Excusés :

| | | |
|------------------------|---------------------|-------------------------|
| M. Xavier PICAUVET | qui donne pouvoir à | M. Jean-Paul MANGIN |
| M. Romuald HAUCHECORNE | qui donne pouvoir à | M. Jean-Marie MOREL |
| Mme Fabiola ANQUETIL | qui donne pouvoir à | Mme Carole BIGUEUR |
| M. Clément FOUTEL | qui donne pouvoir à | M. Yoann LAVERNHE |
| M. Paul DHAILLE | qui donne pouvoir à | Mme Christine DECHAMPS |
| M. Kamel BELGHACHEM | qui donne pouvoir à | Mme Fabienne MANDEVILLE |
| M. Teddy LECLERC | qui donne pouvoir à | M. Patrick CIBOIS |

Absents :

Mme Lesline BOIXEL, M. Mourad BETTAHAR, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Fabienne MANDEVILLE est nommée, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.68/06.19

Objet : Réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives
Parcelles cadastrées AL N°168, N°1083, N°1084 situées boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny

Délibération n°: D.68/06.19

Objet : Réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives
Parcelles cadastrées AL N°168, N°1083, N°1084 situées boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny

Monsieur WALCZAK indique qu'au vu de la richesse de son sous-sol, la Ville de Lillebonne a interrogé le Service Régional de l'Archéologie (SRA) afin de savoir si un dossier de demande volontaire de diagnostic était nécessaire boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny. En date du 25 avril 2019, le SRA a confirmé la nécessité de réaliser ce diagnostic.

Par un arrêté en date du 9 mai 2019, le Préfet de Région a prescrit la réalisation de l'opération de diagnostic et chargé l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) de le réaliser et ce, sur une emprise de 4078 m².

La demande de prescription anticipée de diagnostic entraîne le paiement par la Ville de Lillebonne de la redevance d'archéologie préventive applicable aux surfaces supérieures à 3000 m². La surface concernée par le diagnostic étant de 4078 m², le montant de la redevance est fixé à 2242,90 € (0,55€/m²),

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le livre V du Code du Patrimoine et notamment ses articles L 523-7, R 523-24 à 38, R 523-60 à 68, R524-7-II et R 525-24 et suivants,

Vu l'arrêté N°28-2019-270 du Préfet de la Région Normandie, en date du 9 Mai 2019, prescrivant, préalablement à tout projet d'aménagement, la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive sur les parcelles cadastrées AL N°168, N°1083, N°1084, situées boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny, d'une surface de 4078 m² et attribuant celui-ci à l'INRAP en qualité d'opérateur,

Considérant qu'une convention doit nécessairement intervenir entre la Ville de Lillebonne et l'INRAP afin de définir les modalités de réalisation dudit diagnostic,

Considérant que la demande de prescription anticipée de diagnostic entraîne le paiement de la redevance d'archéologie préventive,

Délibération n°: D.68/06.19

Objet: Réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives
Parcelles cadastrées AL N°168, N°1083, N°1084 situées boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive sur les parcelles AL N°168, N°1083, N°1084, situées boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'INRAP la convention définissant les modalités de réalisation dudit diagnostic et ses éventuels avenants,
- d'autoriser la dépense correspondante à la demande de prescription anticipée de diagnostic pour un montant de 2242,90 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.*

*Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,*



